



Rapport sur les états financiers 2014

Municipalité de Saint-Valérien

Conformément à l'article 955 du Code municipal, voici mon rapport sur la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2014.

Le rapport financier et le rapport du vérificateur 2014 ont été déposés le 13 avril 2015.

Les revenus de fonctionnement et investissement ont été de **2 652 414\$** et les charges de **1 224 785\$**; revenus d'investissement (1 587 545\$), amortissement des immobilisations 227 396\$, produit de cession 58 253\$, perte sur cession 43 220\$, remboursement de la dette à long terme (89 257\$), activités d'investissement (76 196\$), affectation de l'excédent accumulé 17 484\$, donnant un excédent net de **20 984\$**.

Ainsi, au 31 décembre 2014, les états financiers indiquent un excédent accumulé affecté de **131 837\$**, des fonds réservés pour **411\$** et un excédent accumulé non affecté de **321 494\$**.

Comme le prévoit l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération et l'allocation de dépense annuelles attribuées aux membres du conseil municipal pour l'année 2014 :

- La rémunération du maire a été de **5,135\$** et l'allocation de dépenses **2,567.50\$**.
- La rémunération de chaque conseiller a été fixée à **1 712\$** et l'allocation de dépenses à **856\$**.

Un règlement établissant une rémunération additionnelle pour toute présence à différents comités, de 20\$ ou 30\$ par réunion, dépendamment du type de comité, est en vigueur.

Outre cette rémunération, le maire (et/ou remplaçant) a reçu à titre de membre du conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette une rémunération annuelle de **2,476.44\$** et une allocation de dépenses de **1,238.22\$**.

Contrats accordés en 2014 : collectes des déchets domestiques de **21,786\$** et des matières recyclables **15,734\$**, selon l'entente avec la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière. Vidange des installations septiques par Sani-Manic pour 2015, le coût par fosse septique est de **190\$**, et pour les urgences **400\$**. Le contrat de fourniture de diesel a été accordé à Gaz-O-Bar au prix de **1.2072\$** du litre, sujet aux fluctuations du marché. Ramonage de cheminées par Arbex au coût de **22.50\$ + taxes** par cheminée. Le mandat des vérificateurs pour l'année 2015 est de 7,600\$. L'entente de déneigement de la route Ouellet avec la Coop Purdel a été renouvelée pour les saisons 2013-2014 à 2016-2017 au montant de 5,000\$ pour 2014 indexé annuellement pour les

années subséquentes. Des mandats ont été donnés à l'architecte Charles Ross au montant de 20,000\$ et 7,320\$ plus taxes, à la firme d'ingénieurs Stantec 18,000\$ plus taxes, à la firme LNA hydrogéologues 15,500\$ et 2,133.94\$ pour la caractérisation des puits existants au centre communautaire, au puisatier Bernard Lizotte et Fils 8,000\$ plus taxes, à la firme d'architectes Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu 5,600\$ plus taxes. Les travaux de pelle au 6^e Rang Est ont été confiés à l'entreprise Gilbert Michaud au taux horaire de 155\$/heure. Le contrat d'abat-poussière a été donné aux Aménagements Lamontagne au montant de 18,763.92\$ taxes incluses. La toiture de l'édifice municipal a été refaite par Construction Beaulieu au coût de 5,518.80\$ taxes incluses. Le contrat de remplacement des portes et fenêtres au sous-sol du centre communautaire a été donné à Les Constructions de l'Empress inc. au montant de 66,685.50\$ taxes incluses et des montants supplémentaires dus à la présence d'amiante et de travaux électriques, ajout d'une porte au total de 19,416.57\$. Le contrat pour la rénovation de la grande salle a été donné à Les Constructions GHM de Rimouski inc. au montant de 48,500\$ taxes incluses. Un emprunt de 89,500\$ pour le camion à neige a été refinancé par la Financière Banque Nationale inc. à des taux d'intérêts variant entre 2,25% et 3,00% pour 5 ans.

Au 30 septembre 2015

Pour l'année 2015, nous avons prévu des charges de **965 315\$** et autres activités financières de **275 133\$** pour un total de **1 240 448\$** et un total des recettes avec affectations du même montant. Au 30 septembre 2015, nous avons des charges de **743 670\$**, soit **77%** de notre budget. **Nous devrions terminer l'année avec un léger excédent.**

Les montants en caisse au 30 septembre sont de **357 448,82\$** au compte courant. La dette à long terme est de **508 613\$**.

J'invite les contribuables à la séance extraordinaire pour l'adoption du budget qui se tiendra en décembre, de même qu'à toutes les séances du mois.

Robert Savoie
Maire
Municipalité de Saint-Valérien